



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03-07-2026 /

Dossier complet le : 29-07-2026 /

N° d'enregistrement : 020425/KK P

1 Intitulé du projet

Creation de 112 places de stationnement dans le cadre du reamenagement d'un magasin LIDL, sur la commune de Val-d'Arguenon (22)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LIDL

Raison sociale

SNC

N° SIRET

34326262226201

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

LE QUERE

Prénom(s)

Sandra

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Pour un développement de l'offre en cohérence avec les besoins croissants, la société LIDL souhaite réaménager son magasin situé au niveau de la RD 768 à Val-d'Arguenon (22). Cette rénovation du site se traduit par la démolition du magasin actuel et la construction d'un nouveau bâtiment et des équipements annexes (reprise de la voirie et des parkings). Le futur magasin se composera d'une surface de vente, de surfaces de stockage et locaux sociaux ainsi qu'une zone de voirie, avec une aire de stationnement d'une capacité de 112 places. Le terrain est actuellement occupé par un magasin LIDL implanté en recul de la voie, avec parkings en façades Nord et Ouest. Le site dispose aujourd'hui d'une régulation des eaux pluviales par l'intermédiaire d'un bassin d'orage. Le terrain d'assiette total est de 9 520 m². L'accès existant au Sud, débouchant au Nord sur la RD, sera conservé, afin de permettre une desserte sécurisée du site. Le projet s'attache à améliorer la gestion des eaux pluviales par la création de 112 parkings extérieurs en pavés drainants favorisant l'infiltration des eaux de ruissellement (contrairement aux anciennes places de stationnement), avec un trop-plein dirigé vers les noues enherbées puis le bassin d'orage existant, avec rejet des eaux régularisées vers la

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet concerne l'aménagement d'une surface de vente permettant de répondre au développement de l'offre, en cohérence avec les besoins identifiés. La création de 112 places de stationnement permettra d'accueillir la clientèle sans qu'il y ait saturation des places de stationnement disponibles, notamment lors des événements ou périodes engendrant une forte affluence. Des objectifs forts ont été fixés concernant la gestion des eaux pluviales, l'aménagement des espaces verts. Le projet aura alors une incidence positive sur la qualité des eaux pluviales. Par ailleurs, le terrain étant artificialisé (parkings, bâtiment, pelouses ...), les enjeux en termes de biodiversité sont très limités.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux consiste en la : - Demolition de la zone de voirie, des batiments et des parkings existants ; - Creation des zones de gestion des eaux pluviales pour proteger le milieu pendant la phase chantier (en aerien) ; - Demolition des canalisations existantes; - Creation des ouvrages de gestion des eaux pluviales (noues notamment) ; - Creation de la nouvelle surface de vente ; - Pose des reseaux souterrains permettant de diriger les eaux du site vers le bassin d'orage existant ; - Creation de parkings en pavés drainants permettant l'infiltration des petites pluies (limitation de l'imperméabilisation des sols) et le stockage dans un massif de cailloux ; - Mise en place des avaloirs-grilles equipes de zones de decantation permettant de retenir les particules grossieres contenues dans les eaux de ruissellement ; - Plantations d'arbres, arbustes et creation des zones enherbees.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le flux de clients sera estime a 3 800 par semaine (augmentation de 5% par rapport a la situation actuelle). En flux de livraisons, le projet va generer le passage de deux poids-lourds sur 4 jours (un en journee et un en depose nuit) et d'un poids-lourds sur les deux autres jours de la semaine, en dehors des horaires d'ouverture du magasin ou des heures d'affluence. La capacite d'accueil du parking a ete dimensionnee afin d'accueillir la clientele et les salaries (11 salaries actuellement, 15 projetes). L'ouverture du magasin a la clientele s'effectue de 8h a 20h du lundi au samedi. Le magasin sera aussi ouvert le dimanche, de 8h a 12h15. Lors des jours d'ouverture, les parkings seront eclaires par des panneaux photovoltaïques autonomes. Par ailleurs, le site sera eclaire de 5h45 a 21h. L'eclairage s'adaptera en fonction de la luminosite ambiante. Les eclairages pourront se couper automatiquement dans le cas ou le seuil de luminosite minimum (lux) serait depasse. Enfin, les enseignes seront egalement eclairees les jours d'ouverture de 7h45 a 20h05, et de 7h45 a 12h20 le dimanche. Lors d'evenements pluvieux, les pavés drainants des parkings favoriseront l'infiltration des eaux de ruissellements (Cf. Annexe 8 : Notice hydraulique).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un Permis de Construire. N'etant pas inclus dans un perimetre Natura 2000, le projet n'est pas soumis a evaluation des incidences Natura 2000. La surface etant inferieure a 1 ha, le projet n'est pas soumis a la Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Places de stationnement ouvertes au public - 112 Superficie du terrain d'assiette - 9 520 m ²	(112 et 9 520, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °O " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi-H de Dinan Agglomeration (zone Uyc - zone urbanisee a vocation commerciale)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ETAT des Cotes d'Armor (PPBE-ETAT)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet est situe hors Zones Humides validees par la CLE du SAGE. Le caractere artificialise et impermeabilise du site rend impossible la constitution d'un sol hydromorphe.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucune pollution du sol n'est connue sur le site du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun perimetre de protection de captage n'est situe sur le perimetre du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000, qualifié de ZSC, « Baie de Lancieux, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint-Malo et Dinard » (Id MNHN : FR5300012) se situe à plus de 2 500 mètres du projet. Le projet, situé en zone urbanisée et éloigné de cette zone NATURA2000, ne présente ainsi pas de connexion physique, écologique et hydraulique avec cette dernière. Des milieux fortement anthropisés et des
D'un site classé ?	☐	☒	Le site est situé hors site classé (source : Atlas du Patrimoine)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Dans le projet, une cuve de récupération d'eau pluviale est prévue pour alimenter les demandes en eau (hors eau destinée à la consommation) sur le site. Cette réserve sera dédiée à l'arrosage et au nettoyage des sols du magasin et des sanitaires. La consommation sera uniquement liée aux salariés.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet sera au maximum à l'équilibre déblais/remblais. Dans le cas d'excédents de terre, l'entreprise assurera la traçabilité des évacuations, pour garantir leur utilisation conforme à la réglementation (absence de remblais de zones humides ou de décharge sauvage).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Une filiere d'assainissement individuelle de type filtre a sable compact avait ete mise en place en 2005, dans l'angle Sud-Est de la parcelle, et sera remplacee par une nouvelle installation d'assainissement non collectif destinee a assurer le traitement des eaux usees domestiques (eaux vannes et aux eaux menageres issues des sanitaires et des locaux sociaux). L'installation sera conforme aux le principes d'assainissement individuel.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats ou especes des sites notifiés dans les parties precedentes.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Du fait de la tres faible qualite ecologique du site, le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats ou especes des sites notifiés dans les parties precedentes.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est deja artificialise. Aucune activite agricole ni espace naturel remarquable n'est recense sur le site. L'impact du projet LIDL sur la consommation de terre est nul.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun PPRT ou sites SEVESO n'est situe a proximite du projet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site n'est pas soumis a un alea inondation liees aux debordements de cours d'eau. Le projet est situe hors d'une zone potentiellement sujette aux inondations par remonteés de nappes
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La réalisation de 112 places de stationnement engendre de nouveaux déplacements. Le trafic genere en phase chantier puis lors de la mise en « service » de l'operation est cependant faible au regard de la dimension de la RD768, principale voie d'accès au site. Par ailleurs, le site etait deja fonctionnel. Les incidences en termes de déplacement et de flux sont donc faibles. Enfin, le projet favorise le report modal et la pratique des modes doux.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet n'engendrera pas de modification substantielle liée au trafic motorise sur le site. Le déplacement des vehicules a l'interieur de l'operation sera relativement lent
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	La RD768 (ou Route de Quiberon) est soumise a arrete prefectoral portant classement sonore des infrastructures de transport terrestres des Cotes d'Armor, de categorie 4 (30 metres de largeur). Cette bande concerne
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'eclairage public sera assure par des foyers lumineux qui seront poses aux points caracteristiques des voies afin d'en souligner la position plutot que d'en assurer un niveau d'eclairage important et uniforme. Il n'y aura
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Au maximum, la zone de stationnement pourra accueillir 112 voitures simultanement. Le parking, aerien, permet une bonne ventilation du site et un renouvellement rapide de l'air. Les effets sur la qualite de l'air sont donc faibles et ameliorees par rapport a la situation actuelle, sur un site deja en activite et fonctionnel.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les petites et moyennes pluies (de type mensuelle) seront captees et infiltrees au niveau du systeme de retention-infiltration (massif drainant sous les places de parking), avec le drain dirige vers le reseau principal, qui
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Fosse Ru d'ordre I l'Arguenon

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les petites et moyennes pluies (de type mensuelle) seront captees et infiltrées au niveau du systeme de retention-infiltration (massif drainant sous les places de parking), avec le drain dirige vers le reseau principal, qui envoie les eaux de roulement ainsi captees, vers le bassin enherbe. Le projet s'attache a ameliorer la gestion des eaux pluviales par la creation de 112 parkings extérieurs en pavés drainants favorisant
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La gestion des dechets sera realisee conformement a la reglementation en vigueur
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet est situe hors ZPPA et hors site patrimonial.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Afin d'éviter et de réduire l'incidence du projet sur la qualité des milieux aquatiques, des mesures de gestion ont été mises en place afin de limiter l'imperméabilisation des sols et en mettant en œuvre des techniques spécifiques de régulation des eaux pluviales (112 parkings en pavés drainants pour l'infiltration des eaux). Ces mesures assureront la gestion qualitative et quantitative des eaux de ruissellements des zones de parkings. À l'échelle du site, le stockage des eaux sera complété par le bassin d'orage existant permettant de gérer les volumes d'eau en trop-plein (en cas d'épisodes pluvieux importants) et de se prémunir contre les pollutions ponctuelles (vanne de fermeture et cloison siphon). La pollution sera ainsi stoppée dans ce bassin d'orage sans risque de déversement dans le réseau communal. L'aménagement

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

/

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site et l'environnement sont déjà artificialisés. Ce projet est réalisé dans une logique d'optimisation du foncier. Aucune activité agricole ni espace naturel remarquable n'est recensée sur le site. L'impact du projet sur la consommation de terre est nul, et l'intérêt écologique du site est très faible. Les incidences du projet, après mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont très faibles, voire positives pour certaines thématiques (aménagement paysager, qualité du milieu récepteur). Les mesures de gestion des eaux pluviales présentent un intérêt qualitatif (traitement des eaux par infiltration et sédimentation) et quantitatif (infiltration et rétention) des eaux pluviales. De plus, le projet s'attache à accroître la superficie d'espaces verts, associée à la plantation d'arbres pour augmenter le potentiel d'accueil de la biodiversité. Il

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LE QUERE

Prénom **Sandra**

Qualité du signataire Responsable Developpement Immobilier

À CHÂTELAUDREN PLOUAGAT

Fait le 03-07-2026

Signature du (des) demandeur(s)